



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril,

En exercice : 17

Présents : 11

Votants : 16

Procurations : 5

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelnest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S

Convocation du Conseil
d'Administration en date du :
31/03/2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.

Affichage en date du :
17/04/2025

Présents : Mme LANDES, Mr ABELHOU, Mme AZAM, Mme CHAMFEUIL, Mme CHRISTOL, Mr DARDENNE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE

Absents : Mme BOSQ

Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mr DALMONTI donne procuration à Mr ABELHOU, Mme CHERT-RAMES donne procuration à Mme MACHADO, Mr LEBRIS donne procuration à Mr DESSEAUX, Mme DELCASSE donne procuration à Mme VARLIETTE

Secrétaire de Séance : Mme MACHADO

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président du CCAS dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'Administration.

- Domiciliations

DATE	N° Acte	Intitulé de l'acte
31/03/2025	DEC 2025/006NC	DOMICILIATION

N° DEL.2025/012

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

L'ensemble de ces décisions est conservé dans le registre Tome II

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 14/04/2025

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE
Contre : 0
Abstentions : 0

Grégoire CARNEIRO,
Pour le Président
Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente
Président du CCA

